

LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Le Département, aménageur du territoire gâtinais

Deux belles réalisations, sources d'emploi et d'attractivité territoriale, ont vu le jour en Gâtine grâce notamment au soutien du Département, lequel a dédié dans le cadre du Contrat d'accompagnement de proximité une enveloppe de 22 450 euros HT à la mise aux normes de la salle des fêtes d'Aubigny et de 10 431 euros HT à la création de la halle du centre-bourg de Beaulieu-sous-Parthenay.

A Aubigny, les travaux de mise aux normes d'un coût total de 39 429,90 euros HT ont consisté à :

- la matérialisation d'un espace de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ;
- la création d'une rampe d'accès ;
- la mise aux normes des sanitaires ;
- l'accessibilité du bar aux personnes en fauteuil roulant ;
- la mise aux normes électriques ;
- l'installation d'une alarme de type 4 ;
- le remplacement d'une cloison par une paroi coupe-feu ;
- l'installation d'une porte équipée d'un ferme porte.

Ancienne école désaffectée, cette salle des fêtes qui avait connu une première réhabilitation en 2010 verra prochainement son acoustique améliorée. A ce jour, les travaux ont d'ores et déjà eu des impacts positifs sur la fréquence des locations et la satisfaction des usagers.

A Beaulieu-sous-Parthenay, le Département a épaulé financièrement la commune pour son projet de création d'un espace et d'une halle en centre-bourg d'un coût total de 49 359 euros. Ce projet a fait l'objet d'une réflexion commune avec les commerçants et les habitants ainsi que d'une démarche globale de gestion des bâtiments communaux. Il vient compléter l'offre de service actuel (boulangerie et bar-tabac journaux).

Aujourd'hui, cet ancien garage désaffecté et cette ancienne forge transformés en lieu d'accueil de commerces de produits biologiques et locaux en circuits courts offrent de véritables services de proximité au cœur de cette zone rurale. Le coup d'envoi de ce nouvel espace de vie a d'ailleurs été donné vendredi 7 septembre, en présence des élus du Département, avec la tenue d'un marché qui sera mensuel.

Des outils pour développer le territoire de manière équilibrée

Chef de file du développement de son territoire et soucieux de garantir un bon niveau de service en chaque point du département des Deux-Sèvres, l'Assemblée départementale s'inscrit aux côtés des collectivités territoriales avec le dispositif CAP 79. En 2018, une enveloppe de 4,6 millions d'euros est dédiée à ce dispositif qui s'inscrit dans une véritable politique de soutien aux projets locaux dotée des autres outils que sont le Contrat départemental d'attractivité territoriale, l'agence d'ingénierie départementale ID 79 et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Deux-Sèvres.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr